

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DIRECTION DE LA DÉFENSE ET  
DE LA SÉCURITÉ CIVILES

SOUS-DIRECTION DES  
SAPEURS-POMPIERS ET DES  
ACTEURS DU SECOURS

BUREAU DU MÉTIER DE  
SAPEUR-POMPIER, DE  
LA FORMATION ET DES  
ÉQUIPEMENTS

REFERENCES : BMSPF/CDC N° 299

AFFAIRE SUIVIE PAR  
CLAUDE de CHALUS  
01 56 04 73 81  
MEL :  
clau.de.chalus@interieur.gouv.fr

Paris, le **23 MARS 2006**

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur  
et de l'aménagement du territoire

à

Madame et Messieurs les Préfets de région  
Mesdames et Messieurs les Préfets de département  
Monsieur le Préfet de police

Messieurs les directeurs départementaux d'incendie et de secours  
Tous chefs d'état-major de zone  
Monsieur le directeur de l'école nationale supérieure  
des officiers de sapeurs-pompiers  
Monsieur le directeur de l'école d'application de sécurité civile  
Monsieur le général,  
commandant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris  
Monsieur le contre-amiral,  
commandant le bataillon des marins-pompiers de Marseille

CIRCULAIRE N° **NOR** LINT|E|06|090404

Objet : Agréments de formation

Références : arrêté du 4 janvier 2006 relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

Pièces jointes : dossiers types de demande d'agrément initial et de renouvellement d'agrément,  
modèle de réponse type d'attribution d'un numéro d'agrément initial,  
modèle de réponse type de renouvellement d'agrément.

Résumé :

Afin d'organiser la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et de garantir l'unicité de doctrine des enseignements dispensés, la direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC) - bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements (BMSPF) - a élaboré le schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

La présente circulaire a pour objet de définir les niveaux d'organisation des formations et les procédures de demandes d'agrément initiaux et de leurs renouvellements, tant pour les formations de tronc commun que pour les formations concernant les spécialités effectuées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006.



**Ministère de l'intérieur,  
et de l'aménagement du territoire**

ANNEXE VII

# **DOSSIER DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DE FORMATION**

<b>AGREMENT INITIAL N<sup>0</sup> :</b>	<b>pour la période du</b>	<b>au</b>
<b>1<sup>er</sup> RENOUVELLEMENT N<sup>0</sup>:</b>	<b>pour la période du</b>	<b>au</b>
<b>2<sup>ème</sup> RENOUVELLEMENT N<sup>0</sup>:</b>	<b>pour la période du</b>	<b>au</b>
<b>3<sup>ème</sup> RENOUVELLEMENT N<sup>0</sup>:</b>	<b>pour la période du</b>	<b>au</b>

**Le présent document constitue le cadre national commun de demande de renouvellement d'agrément pour les formations délivrées aux sapeurs-pompiers.**

**L'ensemble des rubriques modifiées par rapport à la demande d'agrément initial doit être renseigné et les pièces obligatoires doivent être jointes au dossier ; elles peuvent être complétées par des pièces complémentaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement envisagé.**

## **1 - NIVEAUX D'ORGANISATION DES FORMATIONS**

La mise en œuvre du schéma national des formations est réalisée au niveau national, zonal ou départemental.

Les stages nationaux sont organisés par les organismes suivants dont les compétences et les moyens pédagogiques ont été reconnus par la DDSC :

- l'école nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) ;
- le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ;
- l'école d'application de sécurité civile (ECASC) ;
- les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) ;
  
- les unités militaires investies à titre permanent de missions de sécurité civile ;
  - la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) ;
  - le bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM) ;
  - les unités d'instruction et d'intervention de sécurité civile (UIISC).

Les stages zonaux sont organisés dans le cadre des missions de coordination des formations par les états-majors de zone et concernent principalement les formations de spécialité de niveau chef d'unité. Ils permettent de répondre aux besoins de formation des SDIS d'une zone de défense voire, par mutualisation, à ceux de plusieurs zones de défense, de la BSPP, du BMPM et des UIISC.

Les stages départementaux permettent de satisfaire les besoins opérationnels du SDIS, de la BSPP, du BMPM et des UIISC. Ils s'intègrent dans le plan de formation et concernent tant les formations initiales que les formations d'adaptation à l'emploi et les formations de spécialité.

Les formations peuvent comprendre une unité de valeur (UV) de formation (exemple : formation de chef d'unité GRIMP : IMP 3) ou plusieurs UV de formation (ex : formation de chef de groupe : GOC 3 - REP 2 - TOP 4).

Pour être organisées, certaines de ces formations nécessitent un agrément initial attribué à partir d'un dossier déclaratif puis, en tant que de besoin, d'un renouvellement d'agrément.

## **2 - DISPOSITIF DE DELIVRANCE DES AGREMENTS**

Le dispositif de délivrance des agréments est pris en application de l'article 17 de l'arrêté susvisé relatif au schéma national des emplois, des activités et des formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

### **2.1 - Unités de valeur de formation ne faisant pas l'objet de demande d'agrément initial**

L'enseignement des UV de formation de tronc commun dispensées par l'ENSOSP, les SDIS, l'ECASC, le CNFPT, la BSPP, le BMPM et les UIISC, ainsi que certaines UV de formation de spécialité ou d'amélioration des techniques mentionnées en annexe II ne font pas l'objet de demande d'agrément.

### **2.2 - Unités de valeur de formation faisant l'objet de demande d'agrément initial adressée à la DDSC sous couvert de l'EMZ ou du COMFORMISC**

L'enseignement de l'UV de formation de tronc commun gestion opérationnelle et commandement GOC 3 ainsi que les UV de formation de spécialité mentionnées en annexes III et IV font l'objet d'une demande d'agrément initial adressée à la DDSC sous couvert de l'EMZ ou du COMFORMISC.

### **3 – PROCEDURE DE DEMANDE D'AGREMENT INITIAL**

Chaque demande d'agrément initial fait l'objet d'un dossier.

#### **3.1 - Composition du dossier de demande d'agrément initial**

Le dossier de demande d'agrément initial comprend :

- la description des sites pratiques de formation ;
- l'emploi du temps hebdomadaire indiquant les séquences de formation repérées par la lettre et le chiffre tel que mentionnés dans le scénario pédagogique ;
- le nombre de stages prévisibles pour l'année ;
- le nombre de stagiaires par stage ;
- 15 jours avant le début du premier stage, la liste nominative des personnels composant l'équipe pédagogique avec, pour chacun d'entre eux, la fonction dans l'encadrement du stage (responsable pédagogique, formateur). Les niveaux d'emploi, dans la spécialité enseignée, du responsable pédagogique et des formateurs sont fixés dans les guides nationaux de référence.

Le dossier de demande d'agrément initial est donné en annexe VI.

#### **3.2 - Durée de l'agrément**

L'agrément initial est donné pour une durée de trois ans et débute le 1<sup>er</sup> jour du mois au cours duquel le stage est organisé. Un exemple d'agrément initial est donné en annexe VIII.

L'agrément initial concerne une formation et permet la réalisation de plusieurs stages de même niveau pendant la durée de sa validité (exemple : plusieurs stages RAD 3 pour une formation de chef de CMIR).

#### **3.3 - Circuit de transmission des demandes d'agrément**

La représentation graphique du circuit de transmission des demandes d'agrément est donnée en annexe I.

##### **3.3.1 - Demande émise par un SDIS, l'ECASC, la BSPP ou le BMPM**

Le SDIS, l'ECASC, la BSPP ou le BMPM adresse, au moins 2 mois avant le premier jour de stage, sa demande d'agrément initial à son état-major de zone de rattachement qui l'instruit et émet un avis.

Cette demande est transmise par l'EMZ à la DDSC/BMSPFE qui délivre l'agrément et un numéro d'agrément.

Le numéro d'agrément comprend :

- 2 chiffres pour l'année d'attribution de l'agrément ;
- 1 ou plusieurs lettres correspondant à l'EMZ de rattachement ;
- le numéro de code du département ou les termes « BMPM », « BSPP » ou « ECASC » ;
- 3 lettres et un chiffre correspondant à l'unité de valeur de formation.

**Exemple** : agrément de formation de nageur sauveteur côtier donné pour la période 2006-2008 au SDIS de la Gironde, EMZ sud-ouest : Agrément n° 06 - SO - 33 - SAV 2

**Exemple** : agrément de formation de nageur sauveteur côtier donné pour la période 2006-2008 au BMPM, EMZ sud : Agrément n° 06 - S - BMPM - SAV 2

**Exemple** : agrément de formation de nageur sauveteur côtier donné pour la période 2006-2008 à la BSPP, EMZ IDF : Agrément n° 06 - IDF - BSPP - SAV 2

### **3.3.2 - Demande émise par une UIISC**

L'UIISC souhaitant conduire une formation mentionnée dans les annexes III, paragraphe 2, et IV, paragraphe 2, adresse sa demande d'agrément au COMFORMISC qui l'instruit et émet un avis.

Cette demande d'agrément est transmise par le COMFORMISC au bureau du métier de sapeur-pompier, de la formation et des équipements qui délivre l'agrément initial.

Le numéro d'agrément comprend :

- 2 chiffres correspondant à l'année de l'attribution de l'agrément ;
- le terme « COMFORMISC » ;
- 1 chiffre correspondant au numéro de l'UIISC ;
- 3 lettres et un chiffre correspondant à l'unité de valeur de formation.

**Exemple** : agrément de formation de conducteur cynotechnique donné pour la période 2006-2008 à l'UIISC 7 : Agrément n° 06 - COMFORMISC - 7 - CYN 1

### **3.4 - Renouvellement d'un agrément**

Un agrément initial peut faire l'objet de renouvellements triennaux.

La demande de renouvellement d'un agrément dont un modèle est donné en annexe VII comprend les éléments modifiés par rapport au dossier initial ainsi que la fiche bilan du dernier stage dont un exemplaire est donné en annexe V.

La fiche bilan permet d'apprécier, d'une façon globale :

- les conditions de déroulement du stage,
- l'atteinte des objectifs,
- les méthodes pédagogiques,
- l'équipe et les outils pédagogiques.

Le numéro de l'agrément renouvelé comprend le numéro de l'agrément initial suivi de la lettre R et de 2 chiffres correspondant à l'année de renouvellement : exemple « n° 06 - SE - 33 - SAV 2 R 09 ».

Un exemple de renouvellement d'agrément est donné en annexe IX.

Les numéros de renouvellement d'agrément sont adressés à la DDSC/BMSPFE.

En cas d'avis défavorable, la demande de renouvellement est transmise par l'EMZ à la DDSC - BMSPFE qui statue sur la demande.

Le non-renouvellement d'un agrément en fin de troisième année entraîne la perte de cet agrément.

L'état-major de zone ou le COMFORMISC étudie la demande et renouvelle l'agrément si nécessaire. Il en informe la DDSC - BMSPFE.

### **3.5 - Retrait de l'agrément**

L'agrément peut être retiré par l'autorité qui l'a délivré lorsqu'une des conditions mises à sa délivrance cesse d'être remplie.

### **3.6 - Annulation d'une formation**

En fonction des circonstances, un centre de formation ou une école peut envisager de ne pas effectuer de formation pour laquelle il a été agréé. Dans ce cas, l'organisme ayant délivré ou renouvelé l'agrément doit en être informé.

#### **IV - FORMATIONS DE MAINTIEN DES ACQUIS**

Les écoles et les centres de formation agréés pour dispenser un niveau de formation d'une spécialité sont chargés, sans demande particulière, d'assurer les formations de maintien des acquis de ce niveau.

\*  
\* \*

Afin de fixer une année de référence pour les demandes d'agrément et leur numérotation, les agréments de 2005 renouvelés pour 2006 ou initiaux pour 2006 qui ont fait l'objet de dossier dont le contenu est équivalent à celui précisé au paragraphe 3.1 de la présente circulaire auront une validité de trois ans et feront l'objet d'un agrément initial et d'un numéro d'agrément attribués par la DDSC.

Les demandes de renouvellement d'agrément à prendre en compte sont celles validées ou en cours de validation pour l'année 2006 par les états-majors de zone à condition que la date d'attribution de l'agrément initial soit postérieure à la publication :

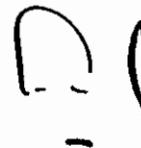
- du guide national de référence considéré ou de la formation à enseigner ;
- d'un texte explicitant les modalités de mise en œuvre ou de l'expérimentation de la formation souhaitée.

À cette fin, les états-majors de zone transmettront à la direction de la défense et de la sécurité civiles la liste des agréments qu'ils auront renouvelés pour 2006. Ces agréments seront prorogés de deux ans.

La présente circulaire annule et remplace la circulaire n° 0300068C du 19 juin 2003 relative aux agréments de formation.

Je vous saurais gré de bien vouloir assurer une diffusion aussi large que possible de cette circulaire auprès de tous les services et organismes concernés relevant de votre compétence.

**Le préfet,  
directeur de la défense et de la sécurité civiles,  
Haut fonctionnaire de défense**

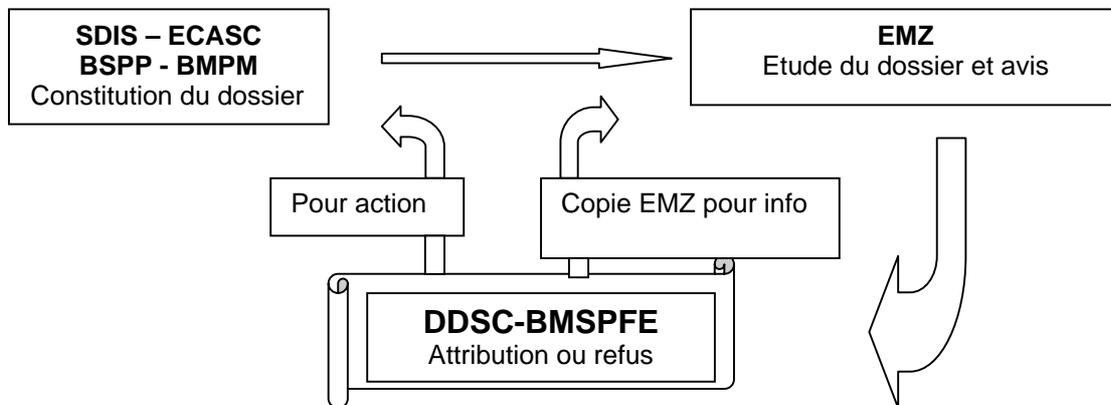


**Christian de LAVERNEE**

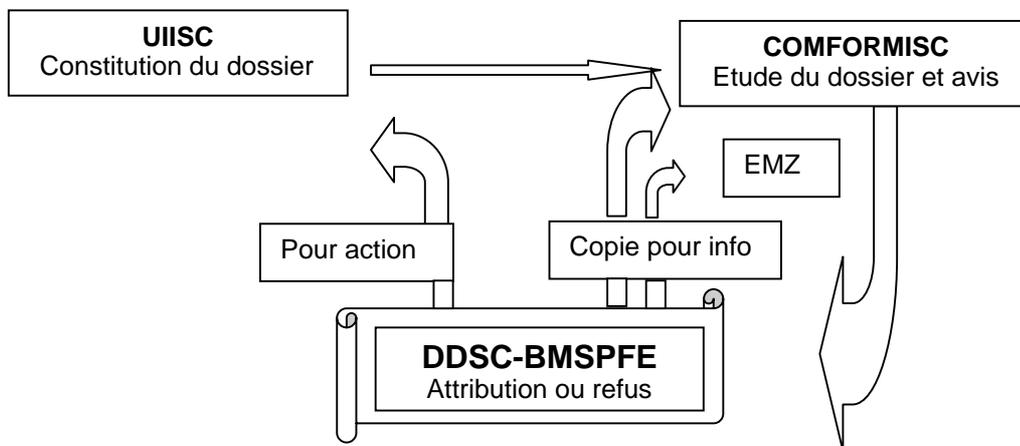
# ANNEXE I

## CIRCUIT DE TRANSMISSION DES DEMANDES D'AGREMENT

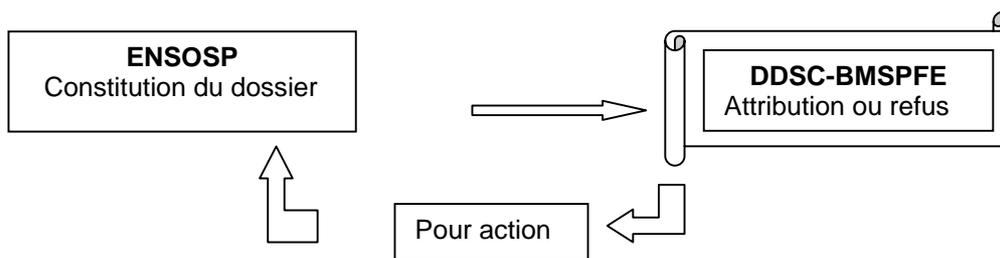
### 1 - Demande émise par un SDIS, l'ECASC, la BSPP ou le BPPM



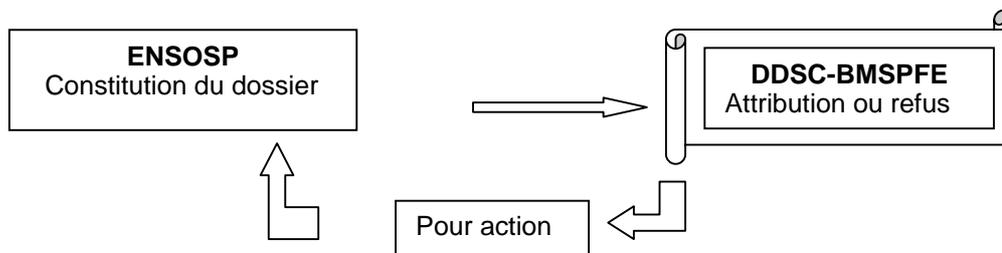
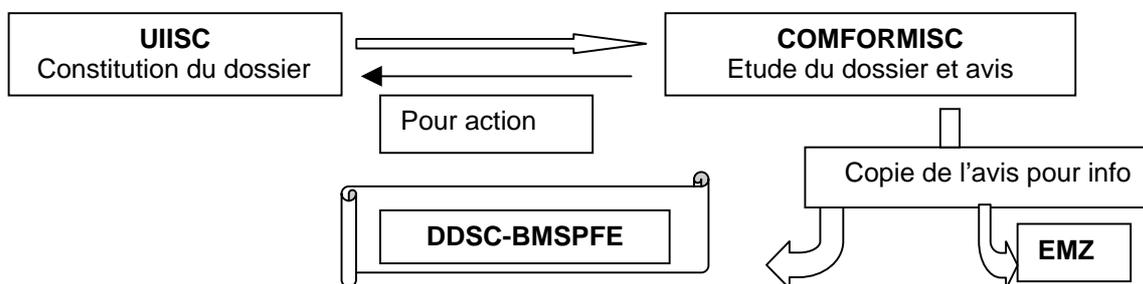
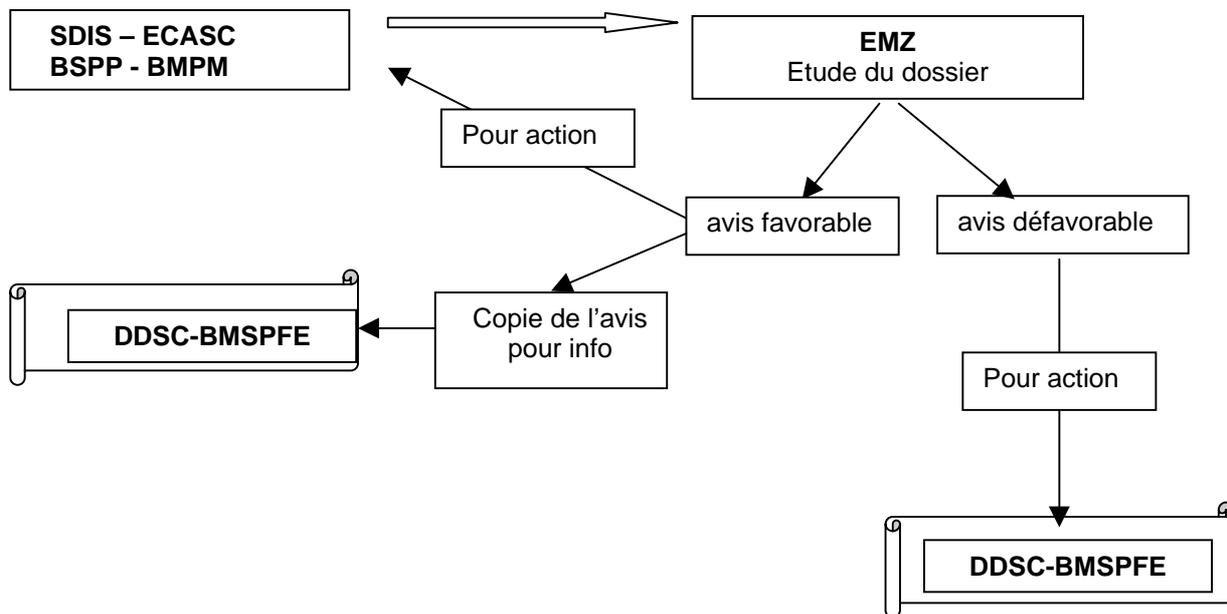
### 2 - Demande émise par une UIISC



### 3 - Demande émise par l'ENSOSP



#### 4 - Renouvellement d'un agrément



## ANNEXE II

### FORMATIONS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DEMANDE D'AGREMENT

#### 1 / Unités de valeur de formation de tronc commun

• Activités physiques et sportives	APS	1			
• Culture administrative	CAD	1	et	CAD	2
• Feux de forêts	FDL	1	et	FDL	2
• Gestion opérationnelle et commandement	GOC	1	et	GOC	2
• Incendie	INC	1	et	INC	2
• Interventions diverses	DIV	1	et	DIV	2
• Management	MNG	1			
• Relations avec la presse	REP	1	et	REP	2
• Risques technologiques et naturels	RTN	1			
• Secours à personnes	SAP	1	et	SAP	2
• Techniques opérationnelles	TOP	1	à	TOP	3

#### 2 / Unités de valeur de formation de spécialité.

• Conducteur :					
- Véhicule-pompe	COD	1			
- Tout terrain VL, PL ou moto	COD	2			
- Embarcation	COD	4			
- Bateau-pompe	COD	5			
• Formation	FOR	1			
• Transmissions	TRS	1	et	TRS	2

#### 3 / Formations d'amélioration des techniques

Enseignements correspondant à des compléments de formation.

• Ascenseurs				• Utilisation de caisson ou de maison à feux
• Topographie				• EDF
• Feux de navires	FdN	1 à FdN 2		• Gaz
• Echelier	COD	6		• Plongée surface non libre

#### 4 / Unités de valeur de formation dispensées par l'ENSOSP

##### 41 - de tronc commun

• Activités physiques et sportives	APS	1	et	APS	2
• Culture administrative	CAD	1	à	CAD	5
• Gestion financière et comptabilité	GFC	1			
• Gestion administrative	GAD	1	et	GAD	2
• Gestion opérationnelle et commandement	GOC	1	à	GOC	5
• Gestion des ressources humaines	GRH	1			
• Incendie	INC	1	à	INC	3
• Management	MNG	1	à	MNG	2
• Relations publiques	REP	1	à	REP	3
• Techniques opérationnelles	TOP	1	à	TOP	4

##### 42 - de spécialité

• Education physique et sportive	EPS	3			
• Prévention	PRV	1	à	PRV	3
• Prévision	PRS	(à définir)			
• Risques chimiques et biologiques	RCH	1	à	RCH	4
• Risques radiologiques	RAD	1	à	RAD	4
• Transmissions	TRS	5			
• Formations spécialisées des personnels du SSSM					

## 5 / Unités de valeur de formation dispensées par l'ECASC

### Spécialité

- AERO
- Feux de forêts
- Secours subaquatiques

### Unité de valeur

AER	1	à	AER	4
FdF	3	à	FdF	5
PLG	2	à	PLG	3

## 6 / Formations dispensées par le CNFPT

### Formations de tronc commun

- Culture administrative
- Gestion financière et comptabilité
- Gestion administrative
- Gestion des ressources humaines
- Management
- Relations avec la presse

### Unité de valeur

CAD	1	à	CAD	4
GFC	1			
GAD	1			
GRH	1			
MNG	1	et	MNG	2
REP	1	à	REP	3

### Spécialité

- Formation

### Unité de valeur

FOR	1	à	FOR	4
-----	---	---	-----	---

### Expérimentation

Lorsque la DDSC met en expérimentation une nouvelle formation, le CNFPT peut, dans le cadre des formations qu'il dispense, participer à l'expérimentation.

## ANNEXE III

### FORMATIONS ASSUREES PAR LES SDIS, L'ECASC, LA BSPP, LE BMPM ET LES UIISC FAISANT L'OBJET DE DEMANDE D'AGREMENT

#### 1 / Unité de valeur de formation de tronc commun de chef de groupe à l'attention des adjudants de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires

- Gestion opérationnelle et commandement GOC 3

Rappel : les unités de valeur de formation REP 2 et TOP 3 composant la formation de chef de groupe ne font pas l'objet de demande d'agrément.

#### 2 / Unités de valeur de formation de spécialité

• Cynotechnie - Préformation	CYN	1	et	CYN	2	
• Education physique et sportive	EPS	1	et	EPS	2	
• Feux de forêts (aéro)	AER	1	et	AER	2	
• Formation	FOR	2				
• Interventions en site souterrain	ISS	1				
• Interventions en milieux périlleux	IMP	1	et	IMP	2	
• Prévention	PRV	1				
• Prévision	PRS			Niveaux	à	Définir
• Risques chimiques et biologiques	RCH		et	RCH	2	
• Risques radiologiques	RAD	1	et	RAD	2	et RAD 2G
• Sauvetage aquatique	SAV	1	et	SAV	2	
• Sauvetage déblaiement	SDE	1	et	SDE	2	
• Secours en montagne	SMO	1	et	SMO	2	
• Secours en canyon	CAN	1				
• secours subaquatiques(*)	PLG	1				
• Transmissions	TRS	1				
		3				

(\*) Dans cette spécialité, les stages permettant de passer de la qualification 20 m à 40 m et de 40 m à 60 m font l'objet d'une demande d'agrément.

## ANNEXE IV

### FORMATIONS ZONALES ASSUREES PAR LES SDIS, L'ECASC, LA BSPP ET LE BMPM FAISANT L'OBJET DE DEMANDE D'AGREMENT

#### 1 - Unités de valeur de formation organisées au niveau zonal :

SPECIALITE	UNITE DE VALEUR	CENTRE AGREE
• Conduite	COD 3	SDIS 19 SDIS 56
• Formation	FOR 3	<b>SDIS (*)</b>
• Interventions en milieu périlleux	IMP 3	SDIS 48
• Prévission	PRS (*)	
• Risques chimiques et biologiques	RCH 3	<b>SDIS (*)</b>
• Risques radiologiques	RAD 3	<b>SDIS (*)</b>
• Sauvetage aquatique	SAV 3	SDIS 29 - 33 - 56 - 85
• Sauvetage déblaiement	SDE 3	SDIS 57 - BSPP
• Secours en montagne	SMO 3	SDIS 74
• Secours en canyon	CAN 2	SDIS 06
• Transmissions	TRS 4	<b>SDIS (*)</b>

**SDIS (\*)** : en fonction des demandes formulées par les EMZ

#### 2 - Unités de valeur de formation conduites sous la responsabilité du COMFORMISC

• Sauvetage déblaiement	SDE 3
-------------------------	-------

#### 3 - Unités de valeur de formation conduites sous la responsabilité du BMPM

• Feux de navires	FdN 3
-------------------	-------

#### 4 - Unités de valeur de formation conduites sous la responsabilité de l'ECASC

SPECIALITE	UNITE DE VALEUR
• Conduite	COD 3
• Cynotechnie	CYN 3
• Formation	FOR 3
• Prévission	PRS (*)
• Risques chimiques et biologiques	RCH 3
• Risques radiologiques	RAD 3
• Sauvetage aquatique	SAV 3
• Sauvetage déblaiement	SDE 3
• Transmissions	TRS 4

Prévission (\*) : niveaux à définir

## ANNEXE V

### FICHE BILAN DU DERNIER STAGE

#### I - ABAQUE DE RÉGNIER – FACTEURS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

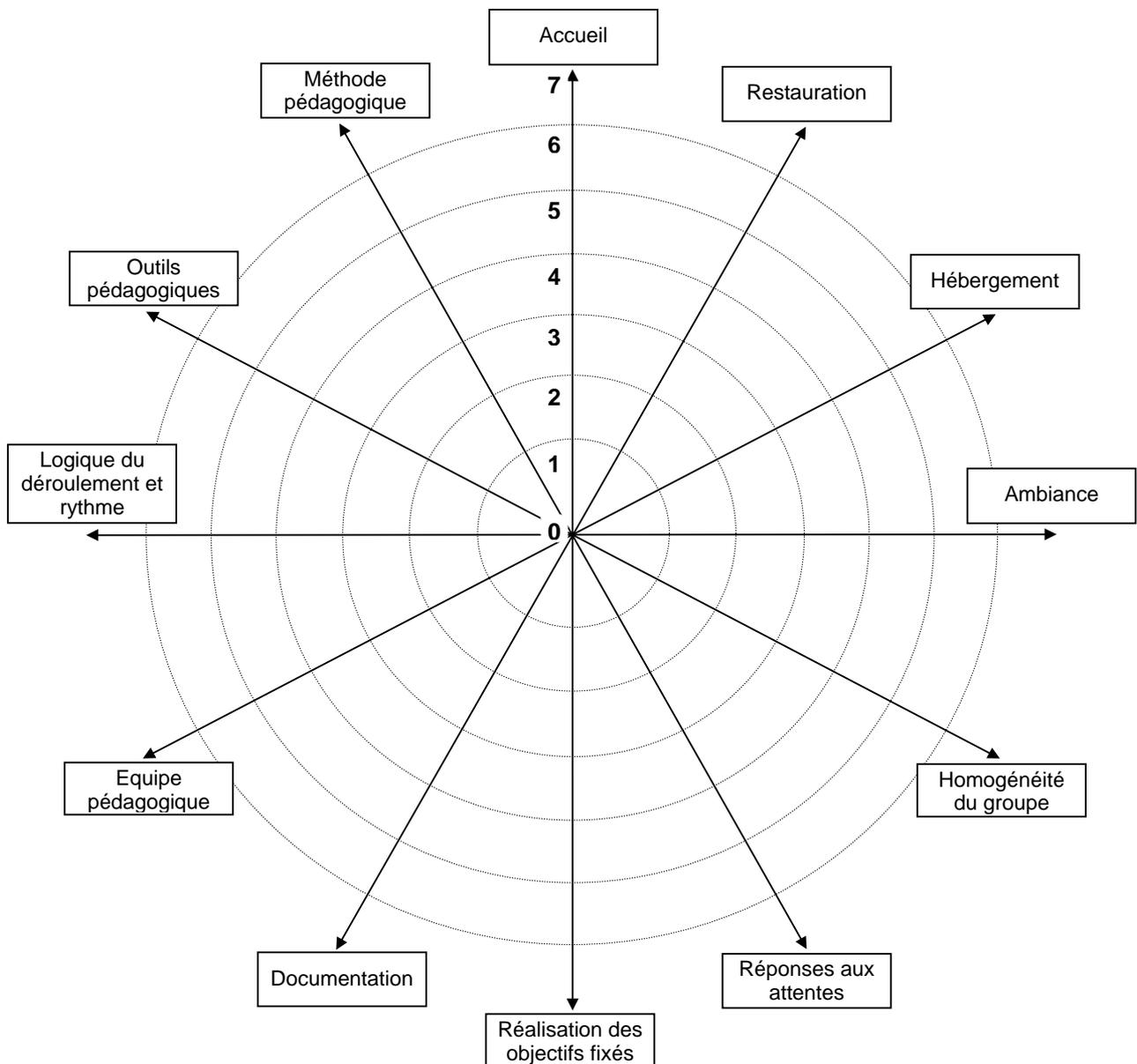
Stage :

Date :

Site :

SDIS :

**Mode d'emploi :** Il vous est demandé d'apprécier la formation que vous venez de recevoir selon les critères qui se trouvent à l'extrémité de chaque flèche, le centre signifiant que l'appréciation est **MINIMALE** et l'extrémité une appréciation **MAXIMALE**.



A retourner au service formation, renseignée par le rapporteur du stage, sous un délai de 15 jours.

## FICHE BILAN DU DERNIER STAGE

### II - COMMENTAIRES DETAILLES

#### Éléments d'appréciation :

Vous venez de remplir une échelle de valeur. Il vous est demandé de revenir de manière plus détaillée sur les éléments suivants :

#### $\Sigma$ **Accueil et encadrement :**

L'accueil, en début de stage, vous paraît-il satisfaisant (présentation des objectifs, des stagiaires, du programme, des intervenants, de la logistique, du contrôle des connaissances, etc...) ?

#### $\Sigma$ **Hébergement :**

Est t-il suffisamment adapté ? Quelles sont les éventuelles difficultés rencontrées ?

#### $\Sigma$ **Restauration :**

Est-elle suffisante, équilibrée ? Est-il prévu : pas assez, assez, trop de temps pour les repas ?

#### $\Sigma$ **Ambiance générale de la session :**

Le stage s'est-il déroulé dans une ambiance : Sereine, tendue, propre au travail,... ?

#### $\Sigma$ **Homogénéité au sein du groupe :**

La dynamique du groupe a-t-elle bien fonctionné ? Des conflits sont-ils apparus ? Le groupe était-il homogène ou pas ?

#### $\Sigma$ **Méthode pédagogique :**

La méthode employée par l'équipe pédagogique a-t-elle répondu à vos attentes ? Sinon pourquoi ? Vous a-t-elle permis de dépasser plus facilement vos difficultés ?

**Σ Outils pédagogiques :**

Les outils utilisés étaient-ils adaptés à la méthode ou pas ? Etaient-ils suffisants, variés, bien exploités ?

**Σ Logique du déroulement, Rythme :**

La formation suivie était-elle assez longue, trop, pas assez pour atteindre les objectifs ? Le rythme était-il adapté, trop rapide, trop lent ?

Le déroulement des différentes séquences vous a-t-il paru : cohérent, inadapté, etc... ?

**Σ Equipe pédagogique :**

Vous a-t-elle paru : performante ou pas, homogène, trop importante ou pas, suffisamment à votre écoute ?

**Σ Documentation fournie :**

Était-elle suffisante, adaptée, claire, etc... ?

**Σ Réalisation des objectifs :**

Les objectifs définis au début de la session vous semblent-ils avoir été atteints ?

**Σ Réponses aux attentes :**

Les objectifs répondaient-ils à vos attentes ? Retenez-vous une impression générale du stage favorable ou pas ?

**III - REMARQUES ET SUGGESTIONS**

**POINTS FORTS**

**POINTS A AMELIORER**

**SUGGESTIONS**

**Le directeur des services  
d'incendie et de secours  
du département organisateur**

**Le rapporteur du stage  
NOM :  
Prénom :  
Grade :  
SDIS d'origine :**

**Cachet**

**Signature**

**Signature**



**Ministère de l'intérieur,  
et de l'aménagement du territoire**

**ANNEXE VI**

# **DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT DE FORMATION**

**Le présent document constitue le cadre national commun de demande d'agrément pour les formations délivrées aux sapeurs-pompiers.**

**L'ensemble des rubriques doit être renseigné et les pièces obligatoires doivent être jointes au dossier ; elles peuvent être complétées par des pièces complémentaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement envisagé.**

<b>SDIS ou centre de formation demandeur</b>	<b>Formation</b>	
	<b>Niveau</b>	
<b>N° d'identification d'organisme de formation délivré par la DRTEF</b>	<b>Référence réglementaire (arrêté, circulaire,..)</b>	

<b>Nombre de stages prévisibles pour l'année</b>		<b>Durée de la formation</b>	... jours
<b>Nombre de stagiaires par stage</b>			... heures

<b>Documents joints</b>
-------------------------

- Emploi du temps hebdomadaire indiquant les séquences de formation prévues au scénario pédagogique
- Fiche(s) descriptive(s) des sites pratiques de formation avec, si possible, documents, plan(s), photo(s), etc.
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**NOTA :** la liste nominative des personnels composant l'équipe pédagogique avec, pour chacun d'entre eux, la fonction dans l'encadrement du stage (responsable pédagogique, formateur) doit être transmise à l'EMZ 15 jours avant le début du premier stage. Les niveaux d'emploi, dans la spécialité enseignée, du responsable pédagogique et des formateurs sont fixés dans les guides nationaux de référence.

<p>Fait à .....</p> <p>Le ..... 200...</p>	<p>Le DDSIS ou le directeur du centre de formation, (cachet, signature)</p>
--	---

<b>1</b>	<b>SITE(S) PRATIQUE(S) DE FORMATION</b> <i>(joindre documents, plans, ..., établir plusieurs fiches si nécessaire)</i>
----------	---

SITE N° ...			
<b>Adresse précise</b>			
<b>Propriétaire ou locataire</b>	Nom : Adresse :		
<b>Délai de route depuis le centre de formation théorique</b>	..... min	<b>Surface/aire disponible</b>	..... m <sup>2</sup>
<b>Caractéristiques sommaires du site</b>			

SITE N° ...			
<b>Adresse précise</b>			
<b>Propriétaire ou locataire</b>	Nom : Adresse :		
<b>Délai de route depuis le centre de formation théorique</b>	... min	<b>Surface/aire disponible</b>	... m <sup>2</sup>
<b>Caractéristiques sommaires du site</b>			

SITE N° ...			
<b>Adresse précise</b>			
<b>Propriétaire ou locataire</b>	Nom : Adresse :		
<b>Délai de route depuis le centre de formation théorique</b>	... min	<b>Surface/aire disponible</b>	... m <sup>2</sup>
<b>Caractéristiques sommaires du site</b>			

**Autres éléments permettant l'appréciation des sites pratiques ou théoriques :**

**2**

**SCENARIO PEDAGOGIQUE DE REFERENCE**

**date de validation  
ou  
Scénario pédagogique  
expérimental**

**Eléments éventuels ajoutés au  
scénario pédagogique DDSC**

**(joindre une fiche  
si nécessaire)**

**3**

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**





<b>SDIS ou centre de formation demandeur</b>	<b>Formation</b>	
	<b>Niveau</b>	
<b>N° d'identification d'organisme de formation délivré par la DRTEF</b>	<b>Référence réglementaire (arrêté, circulaire, ...)</b>	

<b>Nombre de stages prévisibles pour l'année</b>		<b>Durée de la formation</b>	... jours
<b>Nombre de stagiaires par stage</b>			... heures

<b>Documents joints</b>
-------------------------

- Emploi du temps hebdomadaire indiquant les séquences de formation prévues au scénario pédagogique
- Fiche bilan du dernier stage
- Fiche(s) descriptive(s) des sites pratiques de formation, si changement par rapport à l'agrément initial, avec, si possible, documents, plan(s), photo(s), etc.
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

**NOTA :** la liste nominative des personnels composant l'équipe pédagogique avec, pour chacun d'entre eux, la fonction dans l'encadrement du stage (responsable pédagogique, formateur) doit être transmise à l'EMZ 15 jours avant le début du premier stage. Les niveaux d'emploi, dans la spécialité enseignée, du responsable pédagogique et des formateurs sont fixés dans les guides nationaux de référence.

<p>Fait à .....</p> <p>Le ..... 200...</p>	<p>Le DDSIS ou le directeur du centre de formation, (cachet, signature)</p>
--	---

<b>1</b>	<b>SITE(S) PRATIQUE(S) DE FORMATION</b> (joindre documents, plans, ..., établir plusieurs fiches si nécessaire)
----------	--

SITE N° ...			
<b>Adresse précise</b>			
<b>Propriétaire ou locataire</b>	Nom : Adresse :		
<b>Délai de route depuis le centre de formation théorique</b>	..... min	<b>Surface/aire disponible</b>	..... m <sup>2</sup>
<b>Caractéristiques sommaires du site</b>			

SITE N° ...			
<b>Adresse précise</b>			
<b>Propriétaire ou locataire</b>	Nom : Adresse :		
<b>Délai de route depuis le centre de formation théorique</b>	... min	<b>Surface/aire disponible</b>	... m <sup>2</sup>
<b>Caractéristiques sommaires du site</b>			

SITE N° ...			
<b>Adresse précise</b>			
<b>Propriétaire ou locataire</b>	Nom : Adresse :		
<b>Délai de route depuis le centre de formation théorique</b>	... min	<b>Surface/aire disponible</b>	... m <sup>2</sup>
<b>Caractéristiques sommaires du site</b>			

**Autres éléments permettant l'appréciation des sites pratiques ou théoriques :**

**2**

**SCENARIO PEDAGOGIQUE DE REFERENCE**

**date de validation  
ou  
Scénario pédagogique  
expérimental**

**Eléments éventuels ajoutés au  
scénario pédagogique DDSC**

**(joindre une fiche  
si nécessaire)**

**3**

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**







